

Les Rendez-vous du Patrimoine

-

Patrimoine et savoir-faire

Le 25 septembre 2015 à la Maison des Arts à Montbonnot Saint-Martin

Atelier : « **soutenir et promouvoir, labels et qualifications** »

Avec VMF représenté par **Eric Dupré La Tour**, délégué VMF Drôme et Délégué VMF Rhône-Alpes et **Alain Robert** un des 3 délégués pour la Fondation du Patrimoine en Isère

Eric Dupré La Tour présente l'action de VMF

VMF, Vieilles Maisons Françaises, association nationale créé en 1958 et reconnue d'utilité publique, a pour but, par le biais de ses 91 délégués départementaux, de faire connaître le patrimoine dans sa diversité et d'aider à sa sauvegarde et sa restauration par un rôle de conseil et d'orientation.

- Tous les ans, avec le soutien de mécènes, les Prix du Concours de Sauvegarde sont remis pour de belles restaurations, ou un savoir-faire ou une animation.

- La fondation VMF créée en 2009 vient au secours de patrimoine public ou privé, en situation de péril. Les dons reçus (déduction fiscale) sont un moyen pour tous de devenir acteur de la sauvegarde du patrimoine. 18000 donateurs ont contribué à soutenir cette action concernant aussi bien des maisons, des communes ou des associations. Aujourd'hui, 2 millions d'euros ont permis de sauver de la ruine 70 édifices.

En Isère en 2011, pour une grange à Saint-Aupre, Madame Aspe a bénéficié de 10 000€.

« Fou de Patrimoine » cette opération lancée en 2013 connaît un grand succès. Elle permet la sauvegarde de sites menacés par le biais de mécénat populaire ou « crowdfunding » Les 2 premières opérations ont sélectionné 6 candidats pour lesquels les travaux sont en cours. Pour l'année 2015 l'opération en cours actuellement, a retenu 5 projets que le public peut soutenir : exemple pour un don ciblé de 10 € la Fondation donne aussi 10 €, à partir de 10 000€ reçus pour un site, cette somme n'est plus doublée.

Formidable constatation, les donateurs sont pour la grande majorité, des non adhérents de VMF et très généreux.

Sébastien Chanoz présente le Label Patrimoine en Isère.

Christiane Guichard, propriétaire de La Casamaure, ouvert au public, déplore le fait qu'il n'y est aucun soutien financier pour la mise en conformité concernant l'accessibilité.

Alice du Besset présente les prix annuels de Patrimoine Rhônalpin : prix Réalisation, Prix Savoir-faire, Prix Projet et Trophée EDF.

Jean-Michel PY, Président de Patrimoine et Développement demande s'il existe des sponsors. Importance accordée à la qualité des dossiers et le respect des règles, certain trouve que ceci prend trop de temps et que les dossiers sont difficiles à monter, « parcours du combattant » !

Alain Robert présente l'action de la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine abritée par le Fondation de France, a été créée en 1996, reconnue d'utilité publique.

Elle a pour mission la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de proximité bâti ou naturel, d'organiser des partenariats publics/privés, participer financièrement aux actions de restauration, et transmettre le savoir-faire par la réinsertion et la création d'emploi.

L'idée première était de recevoir les héritages en déshérence qui aujourd'hui sont moins nombreux. Actuellement la fondation fait appel à des fonds privés et publics à hauteur d'environ 2 millions par an.

Elle agit principalement en zone rurale, le patrimoine de proximité, pour les communes, les ZPPAUP et AVAP, pour le patrimoine non protégé sauf exception, privé, public.

400 bénévoles participent à son action avec 60 salariés et 240 délégués sur le territoire national.

Pour la région Rhône-Alpes avec Jean-Bernard Nuiry, 2 salariés et 20 délégués régionaux, au siège, au Pôle Patrimoine situé à Lyon 5^{ème}, au Fort de Vaise.

Sont délégués pour l'Isère : Alain Robert, Guy Dupré La Tour, et Marie-Françoise Bonnard-Manning

La Fondation agit pour des travaux de restauration sur les extérieurs d'édifice non protégé visible d'une voie publique.

Elle accorde des Labels fiscaux et non fiscaux (somme forfaitaire)

Elle accorde son soutien par le biais de souscriptions, pour les contribuables il est accordé un dégrèvement de 66 % sur les sommes versées, de 60 % pour les entreprises et de 75 % pour ceux assujettis à l'ISF.

La délégation régionale a créé un partenariat avec la FAPI

Le concours « le Fil du Patrimoine » pour les souscriptions ouvertes, dispose de 160 000€ dont 80 000 € de la Région et 80 000 € de la Fondation.

Pour être validés, les labels sont signés par l'ABF et la Fondation avec un partenariat avec le Service Culture et Patrimoine du Conseil départemental représenté par Sébastien Chanoz.

Il existe des « lignes ouvertes » avec des mécènes, concernant la nature, les marais, le patrimoine musulman, etc...des mécènes spécifiques 'MOTUL' pour les véhicules anciens.

Une réserve est accordée pour la réinsertion via la formation.

Il existe aussi un partenariat avec les parcs régionaux comme le parc de Chartreuse qui bénéficie de sommes forfaitaires, (10 000€)

Un propriétaire s'engage à garder son bien pendant 10 ans pour conserver ses avantages.

Lors de visite, les architectes du patrimoine recommandent à ceux qui entreprennent des travaux, de s'adresser aussi à la Fondation du Patrimoine

Et Madame Moyne de l'Entreprise Moyne Tradition, à Leyrieu en Isère, dit conseiller à leurs clients de se tourner vers la Fondation lorsque les devis sont présentés.

Rapporteur : Alice du Besset